

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

863^{ème} RÉUNION

23 JUILLET 2019

ADDIS ABÉBA

PSC/PR/COMM.(DCCCLXIII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité lors de sa 863^{ème} réunion tenue le 25 juillet 2019 sur la situation au Mali et au Sahel,

Le Conseil de Paix et Sécurité,

Prenant note des allocutions liminaires du Représentant Permanent de la République togolaise auprès de l'UA, S.E. Toba Sebadé, de Dr Alhadji Sarjo Bah, Directeur par intérim de la Division Gestion des crises et de la Reconstruction post-conflit qui s'exprimait au nom du Commissaire à la Paix et à la Sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui, ainsi que de la communication faite par S.E. M. Pierre Buyoya, Haut Représentant de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel ; **prenant également note** des déclarations du Représentant permanent de la République du Mali, du Représentant permanent de la République du Niger en sa qualité de Président en exercice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la République du Burkina Faso en sa qualité de président du G5 Sahel, ainsi que de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies auprès de l'UA (UNOAU);

Rappelant ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation au Mali et dans la région du Sahel, en particulier les communiqués [PSC/PR/COMM.(DCCCXXXIX)], [PSC/PR/COMM.(DCCLIX)] et [PSC/PR/COMM.(DCLXXIX)] adoptés lors de ses 839^e, 759^e et 679^e réunions tenues, respectivement, le 9 avril 2019 et le 23 mars 2018 ; le 13 avril 2017;

Réaffirmant son attachement au respect de la souveraineté, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de la République du Mali;

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité,

1. **Se félicite** des efforts déployés par le Président de la République du Mali, S.E. Ibrahim Boubacar Keita, en vue d'améliorer la situation politique dans son pays ; à cet égard, le Conseil **note avec appréciation** l'adhésion autour de l'Accord politique du 2 mai 2019 issu du Dialogue politique inclusif qui a permis la formation d'un gouvernement de large consensus ainsi qu'un accord pour la prorogation du mandat des députés de la présente législature jusqu'au 2 mai 2020 ; **demande** au Président de la République et au Gouvernement du Mali, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes maliennes de poursuivre leurs consultations en vue de parvenir à un large consensus sur le processus de révision constitutionnelle, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015 issu du Processus d'Alger;

2. **Prend note** des efforts déployés pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix, en particulier la réactualisation de la feuille de route telle que révisée lors de la 36^{ème} réunion du Comité de suivi de l'Accord (CSA) tenue le 15 juillet 2019, à Bamako, au Mali ainsi que de l'état des progrès dans le cadre de la mise en place du Fonds pour le développement des régions du Nord du Mali ; **souligne, toutefois, l'impérieuse nécessité** pour les parties maliennes de redoubler d'effort pour accélérer encore davantage la mise en œuvre de l'Accord d'Alger qui cadre le plus viable de règlement de la crise au Nord et au Centre du Mali;

3. **Exprime, encore une fois, sa profonde préoccupation** face à la détérioration de la situation sécuritaire au Mali et dans la région du Sahel en général, notamment la multiplication des incidents violents et meurtriers à caractère intercommunautaire, que les groupes armés terroristes cherchent à instrumentaliser et manipuler ; **renouvelle sa solidarité** avec les gouvernements et les peuples de la région sahélo-saharienne et **rappelle** la responsabilité première des gouvernements dans la protection des populations du Sahel contre la violence et les abus et **demande** à la Commission d'apporter son soutien aux pays concernés, en particulier le Mali et le Burkina Faso, notamment à travers le renforcement des capacités des médiateurs locaux dans les efforts de résolution des conflits intercommunautaires, en vue d'éviter leur récupération par les groupes armés terroristes;
4. **Réitère sa ferme condamnation** des attaques terroristes continues contre les populations civiles innocentes, les communautés et les forces internationales dans le Nord et le Centre du Mali, au Burkina Faso, ainsi que dans les régions frontalières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger ; **exprime sa profonde préoccupation** face à l'annonce d'une présence de plus en plus avérée des groupes armés terroristes dans certains pays du Golfe de Guinée;
5. **Se félicite** des efforts déployés dans le cadre du Processus de Nouakchott pour le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la région sahélo-saharienne, et à cet égard, **prend note** des conclusions de la 10^{ème} réunion des Chefs de service de renseignement tenue les 25 et 26 avril 2019, à Ouagadougou, au Burkina Faso, et **appelle** à une réflexion approfondie sur le renforcement de la coopération sécuritaire dans la région;
6. **Se félicite également** des efforts déployés par le G5-Sahel dans le cadre de son mandat; **souligne toutefois la nécessité** pour l'ensemble de la communauté internationale d'intensifier son appui financier et logistique nécessaires pour la conduite des opérations de la Force conjointe du G5-Sahel;
7. **Se félicite en outre** de la décision de la Conférence de la CEDEAO tenue le 28 juin 2019, de tenir un Sommet extraordinaire, le 14 septembre prochain, pour échanger et prendre les mesures qu'appellent la situation sécuritaire dans la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest en général ; à cet égard, **demande** au Président de la Commission de prendre une part active à cette importante réunion de haut niveau, qui constituera un nouveau point de départ pour une meilleure appropriation des initiatives de paix et de sécurité par les pays de la région;
8. **Souligne la nécessité** d'une revue stratégique actualisée, sous la conduite de l'UA, avec la participation de la CEDEAO, de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et du G5-Sahel, pour évaluer la situation dans la région sahélo-saharienne, en vue de permettre une mise à jour des initiatives et stratégies déployées jusqu'ici, en tenant compte de l'évolution des paramètres politiques et sécuritaires, suite au rapport conjoint UA-Nations unies de la Mission conjointe des deux organisations conduite en décembre 2011 pour évaluer l'impact de la crise libyenne sur les pays de la région, y compris la coordination des différentes initiatives et la contribution des forces étrangères présentes dans la région;
9. **Souligne, encore une fois, la nécessité** de trouver une solution pacifique et consensuelle à la crise libyenne dont les conséquences continuent de se faire ressentir sur la sécurité et la stabilité des pays voisins;

10. ***Se félicite*** de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 28 juin 2019, de la résolution 2840 (2019), par laquelle il a renouvelé le mandat de la Mission intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ; à cet égard le Conseil ***renouvelle son plein appui*** à la MINUSMA et ***prend note, avec appréciation,*** des innovations contenues dans son nouveau mandat, en particulier l'extension de l'appui en cours aux opérations du G5-Sahel, ainsi que le renforcement de sa présence dans les régions du centre du Mali ; et ***rend hommage*** aux pays contributeurs de troupes et de police à la MINUSMA;

11. ***Décide*** d'entreprendre en novembre 2019, une mission conjointe avec le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'Union européenne (UE) pour évaluer la situation dans la région pour ainsi définir les soutiens nécessaires et requis pour la la paix, la sécurité et la stabilité dans la région du Sahel;

12. ***Décide*** de rester saisi de la question.